

COMMUNE de HOUSSEN

EXTRAITS PROCES-VERBAL DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN SEANCE DU 05 DECEMBRE 2025

CONVENTION RELATIVE A LA GESTION ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE COLMAR-HOUSSEN RIVE GAUCHE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications réglementaires imposent au Syndicat Mixte de l'Il de déposer un dossier de régularisation de digue en système d'endiguement auprès des services de l'Etat. Ces derniers vont ainsi autoriser / régulariser l'existence de l'ouvrage. Sans cela, la réglementation demande à ce que l'ouvrage soit supprimé.

L'Etat demande notamment de justifier de la surveillance de l'ouvrage.

La convention, ci-annexée, a pour but de régler les conditions techniques et financières de la surveillance des ouvrages entre la Commune de Houssen, le Syndicat Mixte de l'Il et RIVIERES de Haute-Alsace (RHA), via le document d'organisation joint.

Monsieur ECKERLEN Bernard (06.80.45.44.25.), conseiller municipal, et Monsieur ECKERLEN Jean-Luc (06.72.24.77.52.), adjoint au maire, sont volontaires pour être personnes référentes de la Commune que RHA pourra joindre à tout moment afin de déclencher la surveillance et pour assurer la surveillance de l'ouvrage en période de crue.

Si ces personnes sont amenées à changer, le ou les nouveaux contacts seront transmis à RHA.

La commune s'organise ensuite pour patrouiller les ouvrages par équipes de deux et faire remonter les désordres éventuels à RHA, selon la convention et les consignes du document d'organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE cette convention,

AUTORISE Madame le Maire, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONF – PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS POUR L'ANNEE 2026

Madame le Maire présente au Conseil Municipal :

- le programme des **travaux forestiers patrimoniaux** de l'année 2026 pour la forêt communale de Houssen établi par l'ONF.

Ce programme prévoit un montant total de 776,00 € HT, dont 280,00 € HT de travaux de maintenance (entretien du parcellaire, mise en peinture des limites), 280,00 € HT

de travaux divers (matérialisation des lots de bois de chauffage) et 216,00 € HT d'honoraires.

- le programme des **travaux forestiers d'exploitation** pour 2026 établi par l'Office National des Forêts.

Une recette prévisionnelle nette (hors honoraires) de 4 200,00 € HT est prévue pour les coupes de bois à façonner et de 800,00 € HT pour les coupes en vente sur pied.

Des dépenses prévisionnelles d'exploitation à hauteur de 1 974,00 € HT sont estimées.

Le bilan prévisionnel net s'élève à + 3 026,00 € HT (Recettes – Dépenses).

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme des travaux forestiers patrimoniaux 2026 présenté par l'ONF ;

APPROUVE le programme des travaux forestiers d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour l'année 2026, établi par l'O.N.F. en date du 23 octobre 2025 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer lesdits programmes ainsi que toutes pièces s'y rapportant ;

DECIDE D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

Don du sang

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etablissement Français du Sang remercie vivement :

- la Commune pour avoir collaboré activement à la collecte organisée le 28 octobre 2025, qui a permis d'accueillir 63 donateurs,
- l'Amicale des Donneurs de Sang qui se charge de l'organisation de ces collectes.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de cette information et **REMERCE** l'Amicale des Donneurs de Sang.